

Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DIC339A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires, collaborateurs et assistants expérimentés

NIVEAU

Initiation

DURÉE

0.5 jour(s) (3,5 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base en expertise immobilière est conseillé.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme.

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Les divisions soumises à autorisation de lotir en cas pratiques

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Déterminer les divisions soumises à autorisation d'urbanisme et les divisions libres
- Distinguer les différentes procédures (PA ou DP)

CONTENU

PANORAMA DES DIVISIONS FONCIÈRES

- Division en propriété/ Divisions en jouissance
- Division en volumes
- Divisions non destinées à l'implantation d'immeubles bâtis
- Cas pratiques et distinctions

DIVISIONS FONCIÈRES NON CONSTITUTIVES D'UN LOTISSEMENT

- Divisions primaires
- Permis de construire valant division (R. 431-24 C. Urb)
- Divisions à statut particulier
- Cas pratiques et cas particulier de la division primaire

LES AUTORISATIONS DE LOTIR :

- Champ d'application du permis d'aménager et de la déclaration préalable
- Effets juridiques du permis d'aménager et de la déclaration préalable
- Cas pratiques